



PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt -
Service de l'Alimentation

Saint-Denis, le 03 janvier 2020,

La Direction des Services Vétérinaires (service ALIMENTATION de la DAAF) rappelle aux consommateurs que les produits commercialisés sous la marque « Bœuf Pays » sont issus d'animaux de race à viande élevés à la Réunion et soumis à un contrôle sanitaire conformément à la réglementation.

Cette réglementation sanitaire et de traçabilité strictement appliquées à la Réunion, permet de garantir à l'ensemble des professionnels et consommateurs, les éléments suivants :

- 1. Tous les produits commercialisés sous la marque « Bœuf Pays » sont issus d'animaux soumis à un contrôle permanent et rigoureux des services officiels de l'Etat en élevage et à l'abattoir. Ces animaux font l'objet d'un suivi vétérinaire en élevage et d'une inspection permanente à l'entrée en abattoir.*
- 2. Tous les produits commercialisés sous la marque « Bœuf Pays » sont issus d'animaux ayant été abattus dans un établissement agréé par l'Etat et conformément aux règles d'hygiène et de protection animale en vigueur.*
- 3. Conformément aux textes sanitaires en vigueur, le service vétérinaire d'inspection permanent à l'abattoir (service de l'État) écarte de la chaîne alimentaire tout animal observé malade et quelle que soit la maladie. Toute carcasse ou partie de carcasse présentant des lésions est en conséquence aussi écartée de la chaîne alimentaire par destruction. Seules les viandes répondant aux critères sanitaires sont estampillées par les services de l'Etat et peuvent être commercialisées.*
- 4. Le principe de précaution découlant d'une analyse de risque par les agences sanitaires dédiées (ANSES* & EFSA**) est appliqué par les services de l'Etat conformément aux orientations du ministère de l'agriculture afin de garantir la sécurité sanitaire des aliments.*
- 5. Les méthodes d'inspection et les procédures mises en œuvre par les agents du service vétérinaire d'inspection sont normalisées. Validées au niveau communautaire et rédigées au niveau national, elles sont appliquées de manière identique sur l'ensemble du territoire national, dont La Réunion, avec impartialité et objectivité. Ce service public est indépendant et la présence de l'estampille sur toutes les carcasses livrées est la preuve de ce contrôle systématique et permanent.*

Dr. Loïse DE VALICOURT

Cheffe du Service ALIMENTATION
DAAF de La Réunion

*ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de
L'alimentation, de l'environnement et du travail.

**EFSA : Autorité européenne de sécurité des aliments